



# Commune de Bouvesse-Quirieu

## Département de l'Isère

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Maire ouvre la séance, fait lecture du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du douze décembre deux mil dix-sept et demande aux conseillers si des observations sont à formuler sur celui-ci.  
En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

L'an deux mil dix-huit et le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAMPIER, Maire.

Présents : Mmes BERNOLIN Marie-Yvonne, BLAEVOET Myriam, CEBENKA Odile, FOURNIÉ Sylvie ;  
MM. CHAMPIER Jean-Claude, GONZALEZ Frédéric, HAUSBERG Guy, MAYOT Stéphane, MERLE Thierry, TEILLON Romain.

Excusés : Mme GARÇON Joël et Mmes RHONE Karine et SIMON Angélique.

Absents: Mme YIM THOEK et M. BERTRAND Jean-Claude.

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne a été élue secrétaire de séance.

**N° 01-2018**

**OBJET** : Convention RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) – commune de Montalieu-Vercieu

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°81-2014 du 16 décembre 2014 concernant la mise en place du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) – RASED en partenariat avec la commune de Montalieu-Vercieu.

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention à intervenir entre la Commune et le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté « RASED »,

**CONSIDERANT** qu'une équipe formée d'un psychologue scolaire, d'un maître à dominante rééducative, et d'un maître à dominante pédagogique, intervient sur demande des enseignants et/ou des parents au sein du groupe scolaire,

**CONSIDERANT** le plan de financement 2017/2018

**Plan de financement 2017/2018 – Participation Commune**

**Fonctionnement :**

***0.50€ / Enfant scolarisé pour l'année 2017/2018***

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
**ACCEPTE** les termes de la convention,  
**ACCEPTE** de financer le RASED à hauteur de 0.50€ en fonctionnement par enfant scolarisé pour l'année 2017 / 2018 ladite participation,  
**AUTORISE** la dépense au Budget communal 2018,  
**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

**N° 02-2018**

**OBJET : Renouvellement convention de fourrière animale – Fondation CLARA année 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°01-2017 du 17 janvier 2017 portant établissement d'une convention de fourrière animale pour l'année 2017 avec la fondation CLARA - 47700 PINDERES.

Après une année de partenariat avec cette structure, les retours sont très positifs et l'association est très réactive aux différentes demandes d'intervention des services municipaux.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de fourrière animale complète avec la Fondation CLARA, au prix de 0.80€ par habitant, pour l'année 2018.

L'exposé de M. le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :  
**ACCEPTE** la proposition de la Fondation CLARA pour l'année 2018 ;  
**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et le partenariat avec ladite fondation.

**N° 03-2018**

**OBJET : Avenant n°1 : marché de travaux « Extension et réhabilitation de la salle polyvalente de Bouvesse-Quirieu » : lot n°5 – MOREL**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2016 du 19 juillet 2016 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente.

Afin de pourvoir à la modification du bardage pour le déplacement de la porte d'entrée, il y a lieu de modifier le montant initial du marché du lot n°5 « Ossature bois / bardages / couverture / paroi polycarbonate» attribué à l'entreprise MOREL par la voie d'avenant :

- ⇒ Montant initial du marché :  
292 856.80€ HT (deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante-six euros quatre-vingt hors taxes)
- ⇒ Montant de l'avenant n°1  
4 830.00€ HT (quatre mille huit cent trente euros hors taxes = plus-value de 1.65%)
- ⇒ Nouveau montant du marché:  
297 686.80€ HT (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt hors taxes)

**N° 04-2018**

**OBJET : Avenant n°1 : marché de travaux « Extension et réhabilitation de la salle polyvalente de Bouvesse-Quirieu » : lot n°6 – BORELLO ISOCLAIR**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2016 du 19 juillet 2016 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente.

Afin de pourvoir au déplacement de la porte d'entrée (dépose et pose), il y a lieu de modifier le montant initial du marché du lot n°6 « Menuiseries extérieures aluminium » attribué à l'entreprise BORELLO ISOCLAIR par la voie d'avenant :

- ⇒ Montant initial du marché :  
21 220.37€ HT (vingt-et-un mille deux cent vingt euros trente-sept hors taxes)
- ⇒ Montant de l'avenant n°1  
678.84€ HT (six cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatre hors taxes = plus-value de 3.20%)
- ⇒ Nouveau montant du marché:  
21 899.21€ HT (vingt-et-un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros vingt-et-un hors taxes)

**N° 05-2018**

**OBJET : Avenant n°4 : marché de travaux «Extension et réhabilitation de la salle polyvalente de Bouvesse-Quirieu » : lot n°2 - SEMA**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2016 du 19 juillet 2016 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente. Suite aux travaux supplémentaires induits par le déplacement de la porte d'entrée, il y a lieu de modifier le montant initial du marché du lot n°2 « Gros-œuvre Maçonnerie » attribué à l'entreprise SEMA par la voie d'avenant :

- ⇒ Montant initial du marché :  
228 950.35€ HT (deux cent vingt-huit mille neuf cent cinquante euros et trente-cinq centimes hors taxes)
- ⇒ Montant de l'avenant n°1  
16 787.56€ HT
- ⇒ Montant de l'avenant n°2  
2 867.25€ HT
- ⇒ Montant de l'avenant n°3  
12 677.60€ HT
- ⇒ Montant de l'avenant n°4  
4 781.20€ HT (quatre mille sept quatre-vingt-un euros vingt HT)
- ⇒ Nouveau montant du marché:  
265 863.96€ HT (deux cent soixante-cinq mille huit cent soixante-trois euros et quatre-vingt-seize centimes hors taxes)

L'exposé de M. le Maire entendu, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

**APPROUVE** l'avenant au marché de travaux du lot n°2 et le nouveau montant du marché ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

**N° 06-2018**

**OBJET : FINANCES – PROJET ASSOCIATION LES MARMOUSETS – DEMANDE DE SUBVENTION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la crèche des Marmousets est actuellement gérée par une association, dans le cadre d'une convention avec le SIVU (Syndicat A Vocation Unique).

Il précise que la crèche accueille actuellement un nombre d'enfants très important (taux d'occupation supérieur à 80%), originaires non seulement des communes membres du SIVU, mais également de communes non-membres.

Cela suppose un encadrement par un personnel en nombre suffisant. A l'heure actuelle, des difficultés ont été signalées par les responsables de l'association concernant l'effectif nécessaire en personnel pour assurer l'accueil des enfants dans de bonnes conditions.

C'est la raison pour laquelle l'association demande à ses communes membres un effort financier exceptionnel, sous la forme d'une subvention de 5000€ par commune, afin de permettre le recrutement de personnel supplémentaire jusqu'en juin 2018.

Il ajoute que cette aide ne pourra éventuellement intervenir qu'à condition que les autres communes acceptent de verser la même somme, étant entendu qu'un examen approfondi des conditions d'accueil à la crèche devra être mené par ses responsables pour la rentrée 2018.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2018, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur un accord de principe du versement de la subvention de 5000€

L'exposé de M. le Maire entendu, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

**APPROUVE** le versement de la subvention d'un montant de 5000€ à l'association Les Marmousets, conditionné à la participation des autres communes membres ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de la procédure et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ⇒ Compte rendu Travaux Salle Polyvalente
  - Intervention carreleur
  - Aménagement Ecran + vidéo projecteur dans le fond de la scène
  - Réception prévue pour Mai 2018
  
- ⇒ Projet de M. Sébastien LENOIR « E-Mouv nature » concernant la location de véhicules électriques. Possibilité de mettre à disposition une partie de la carrière de Quirieu comme point de départ / arrivée. Essai de 6 mois avril à novembre 2018.
  
- ⇒ Arrêté interdiction de stationnement des véhicules équipés pour le séjour ou une activité :
  - Chemin de Mont René
  - Chemin de Massenoud
  - Chemin de la Pairie
  - Chemin du Château d'eau
  - Chemin de Clos Gillet
  
- ⇒ Présentation nouveau site internet
  
- ⇒ Fermeture « Pont de Briord » - CR réunion

En Mairie de Bouvesse-Quirieu,  
Le 16 Janvier 2018.

**Le Maire,  
Jean-Claude CHAMPIER**

**Tableau des signatures, ci-dessous :**

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
Mme CEBENKA Odile	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
Mme YIM-THOEK Davy	M. HAUSBERG Guy	M. MAYOT Stéphane
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. BERTRAND Jean-Charles
M. MERLE Thierry	M. GONZALEZ Frédéric	M. Jean-Claude CHAMPIER